Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260601-D2026_65-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 01 JUIN 2026

Délibération 2026.65

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-six mai, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, DUCRET Gautier, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame LEPAIGNEUL Virginie, adjointe (procuration donnée à Mme V. LE GARREC),
Madame GALLOU Isabelle, adjointe (procuration donnée à M. P. LEMONNIER),
Madame GOUDEDRANCHE Isabelle, conseillère municipale (procuration donnée à M. J. SIGURET).
Madame VILLENEUVE Catherine, adjointe (procuration donnée à Mme S. LE SCORNET).
Soit 27 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillère municipale.

AIDE AUX DEVOIRS – REGLEMENT INTERIEUR ET TARIF

Rapporteur M. Stéphane COURDENT, Adjoint

Après avis de la commission des Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse qui s'est réunie le 12 mai 2026.

L'Aide aux devoirs a été mise en place depuis le mois d'octobre 2023 et un premier bilan a été établi tant au niveau financier qu'à l'aide apportée aux enfants bénéficiaires. Le tarif pour l'année 2024-2025 était de 2,75 € et celui pour 2025-2026 est actuellement de 2,95€.

Après discussion au sein de la commission, il est proposé d'une part de continuer à proposer ce service et d'autre part de revoir le tarif pour la rentrée scolaire prochaine 2026-2027. Le montant envisagé est le suivant : 3,05 €.

Quant au règlement, la facturation sera mensuelle au lieu de trimestrielle. Le reste est inchangé.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le tarif proposé de 3,05 € par séance ;
- **ADOPTE** le règlement intérieur modifié.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie DE St-MELOIR-DES-ONDES (35350)